

est honoré de deux lignes d'éloges dans la République française.

L'anniversaire du 18 mars n'a donné lieu hier à aucune manifestation; même l'autorité militaire n'avait pris aucune disposition particulière à cette occasion. Quelques journaux se bornent à faire observer que les monuments qui doivent être élevés à la mémoire des généraux Lescaze et Clément Thomas ne sont pas encore commencés, tandis que la maison de M. Thiers est depuis longtemps terminée.

Les dispositions de notre marché financier accusent de véritables appréhensions. J'ai eu occasion de causer aujourd'hui avec un agent de change; il se montre très-inquiet de l'état général du marché et surtout de la hausse exagérée, vraiment scandaleuse, de certaines valeurs. Un événement inattendu qui produirait la baisse, aurait pour conséquence immédiate une débâcle qui ruinerait des milliers de familles. Avis aux capitalistes petits et grands.

Le récit d'une attaque dirigée par une femme en plein boulevard contre M. Paul de Cassagnac n'a existé que dans l'imagination d'un rédacteur de l'Événement, obligé de raconter aujourd'hui qu'il a été dupe d'une information non contrôlée. L'histoire, comme je vous le disais hier, n'en a pas moins fait beaucoup de bruit le long des boulevards, où les adversaires politiques de M. de Cassagnac la colportaient avec une certaine satisfaction.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 19 mars.
M. D'AUDIFFRET-PASQUIER, président.
La séance est ouverte à 2 h. 45.
Après l'adoption du procès-verbal, M. de la Sicotière dépose le rapport sur la proposition de M. Tillancourt ayant pour objet d'assurer dans les votes de l'Assemblée la représentation de la minorité.

La commission demande l'urgence, qui n'est pas déclarée.
L'Assemblée adopte sans débat le projet de loi relatif au conseil général de la Seine.

Répondant à une question de M. Flotard, le ministre du commerce déclare qu'il est prêt à examiner les améliorations qui pourraient être apportées à la loi de 1867, relatives aux sociétés anonymes.

Différé de la loi portant ouverture de crédits au ministère de l'instruction publique, de l'intérieur et de la guerre sont adoptés sans débat.

La deuxième délibération sur la proposition de M. Princeteau ayant pour objet la révision du tarif de 1807 qui régit la taxe des greffiers de justice de paix, est ajournée sur la demande du rapporteur.

Le projet de loi concernant la mobilisation est adopté sans débat. M. le général Robert ayant déclaré retirer son amendement.

La 3^e délibération sur le projet de loi tendant à modifier le code de justice militaire est ajournée à la demande du général Billot.

Le ministre de la guerre se déclare hostile au projet pour des raisons d'économie.

Répondant à une question de M. Paul Cottin, M. Cézanne déclare, au nom de la commission compétente, que le rapport sur les lignes de chemin de fer à concéder sera distribué demain.

M. Buffet, vice-président du conseil, dépose un projet de loi.

Le président donne lecture de la liste des membres de la commission de permanence. (Voir plus haut.)

Un projet de loi modifiant l'art. 3 de la loi du 10 juillet 1874 relative à la situation des sous-officiers est adopté sans débat.

Il en est de même d'un projet de loi ouvrant au ministre de l'intérieur un crédit pour les dépenses du gouvernement civil de l'Algérie, et d'un projet de loi concernant l'acide gallique, les sucres et les cafés importés en Algérie.

Un projet portant règlement de divers crédits empruntés au compte de liquidation est adopté d'urgence.

A la demande de M. le duc Decazes, l'Assemblée porte à l'ordre du jour de demain le projet de loi relatif à la délimitation de la frontière franco-italienne dans la région du tunnel du mont Cenis.

La séance est levée à 5 h.

ETRANGER

ESPAGNE. — La correspondance carliste nous communique les dépêches suivantes :

« Hendaye, 18 mars, 6 h. soir.
» Officiel. — Le général Vinateil, ministre d'Etat du roi Charles VII, télégraphie de Vergara hier soir :

« La trahison de Cabrera a soulevé chez tous nos chefs, officiers, soldats et populations, une indignation unanime. »

« De toutes part arrivent des protestations de fidélité et de dévouement. »

Le roi sort d'Estella pour parcourir ses fidèles provinces et répondre à leurs acclamations.

« Bayonne, 19 h. matin.
» Tous les carlistes habitant notre ville ou nos environs signent une adresse protestant contre la trahison de Cabrera et renouvelant au roi leur dévouement sans bornes.

« Les Guipuzcoains, sous les ordres d'Egana, attaquent toujours avec succès les tranchées alphonstines de l'Oría. »

« Une de nos guérites de cinquante volontaires est tombée à l'improviste sur Casada (8 lieues de Pampelune), défendue par deux compagnies, qui ont perdu beaucoup de morts et blessés, laissant entre nos mains un colonel et dix soldats. »

LARZAT.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La situation des affaires à ROUBAIX-TOURCOING.

Roubaix, le 20 Mars 1875.

Tissus mélangés et fantaisie. — Un grand nombre d'acheteurs a visité Roubaix cette semaine, et il s'est fait beaucoup d'affaires, tant en marchandises sur banque qu'en commissions pour la saison prochaine. Les stocks sont fort réduits, et les articles à succès, que toute la fabrique travaille encore maintenant, font tout à fait défaut. La reprise des affaires, que nous n'avons eu aucun mérite à prévoir, car ce sentiment était généralement partagé, est bien desirée et on est dès à présent certain que la

saison prochaine sera belle, si rien ne vient entraver l'élan.

Les articles quadrillés n'avaient été accueillis à leur début qu'avec une certaine réserve, mais aujourd'hui ils sont en grande vogue. — La production en est assez limitée, parce qu'il y a très peu de tissages mécaniques qui puissent les produire, et il faut s'y prendre à l'avance pour en procurer. — Cela s'applique aussi bien aux qualités ordinaires de 60 à 80 c. qu'aux sortes supérieures de 1 fr. 25 à 2 fr. 50.

Le petit stock de nouveautés fantaisies avec soie a été en grande partie écoulé pour l'exportation; l'article ne tardera pas à manquer complètement. Les grisailles chaîne soie de 1 fr. 50 à 2 fr. 25 ont également été en faveur depuis 15 jours.

La vente des outils fil pour pantalons et jaquettes prend de l'activité. Les prix sont fermes.

Les genres grand teint garantis sont de plus en plus appréciés des consommateurs, aussi leur succès va toujours croissant.

Lainages. — Il s'est fait aussi des affaires en lainages, quoique dans une proportion encore insuffisante, et il s'écoulera peut-être quelque temps avant que Roubaix ne revienne à l'animation des dernières années dans cet article. — Mais notre fabrique, avec son énergie et sa fertilité d'imagination bien connues, s'est bien vite retournée, et s'est lancée depuis six mois dans les tissus pure laine, en couleur ou mélangés. — Presque tous les métiers de lainage travaillent maintenant les articles bêtes, et n'en font pas assez pour la demande de l'intérieur et surtout de l'exportation. On a fait en ce genre pure laine des choses ravissantes, et comme ce sont encore plus des tissus d'hiver que d'été, on peut compter évidemment que toute la fabrique de lainages y sera occupée pour la saison prochaine, et pourra attendre patiemment la reprise des tissus ordinaires écus. — En attendant, le genre pure laine tissé tout teint restera, et c'est une nouvelle conquête pour notre fabrique.

Laines. — Les prix se maintiennent très-fermes et il y a des demandes importantes.

Peignage. — Nos peignages marchent maintenant très-régulièrement et il y a de l'activité.

Colons. — Les marchés européens sont très calmes, la filature s'abstenant de tout achat; mais malgré cette immobilité, les prix se maintiennent à la hausse acquise et la faiblesse relative des recettes en Amérique donne pleine confiance aux détenteurs.

Filature de coton. — On signale plus de mouvement en colons filés; il pourrait bien s'ensuivre une légère hausse dans les genres couramment employés par la fabrique roubaissienne. Les gros numéros sont toujours recherchés à pleins prix.

Soies et chappes. — Toujours même état : production très importante et plutôt baisse que hausse dans les chappes.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans la séance du 18 :

Amendement de M. Malartre, demandant la prorogation de l'Assemblée du 21 mars au 11 mai, adopté par 402 voix contre 254.

Ont voté contre : MM. Deregnaucourt, — Parsy, — Testelin.

Se sont abstenus : MM. Corne, — de Marcère, — Wallon. Absent : M. de Corcelle.

Les autres députés ont voté pour. Disposition additionnelle de M. Ravinel portant que le bureau de l'Assemblée nationale sera chargé d'étudier avec le gouvernement les mesures à prendre pour l'exécution de l'article 9 de la loi des pouvoirs publics. (Siège du pouvoir exécutif et des chambres à Versailles.)

Adopté par 347 voix contre 291.

Ont voté contre : MM. Corne, — de Marcère, — Parsy, — Roger, — Testelin.

Abstentions : MM. Brabant, — Kolb-Bernard, — Maurice. Absent : M. de Corcelle.

Les autres ont voté pour.

L'Assemblée générale mensuelle de la Société industrielle du Nord de la France aura lieu mardi prochain 23 courant, à trois heures, au siège de la Société, rue des Jardins, n° 29.

Ordre du jour : Correspondance. Scrutin pour l'admission des nouveaux membres présents à la dernière séance.

Présentation de nouveaux membres. Election de deux membres délégués de la Société pour faire partie du Conseil de perfectionnement de l'Institut industriel, agronomique et commercial.

Rapport du Trésorier sur l'exercice de 1874 et présentation du budget pour 1875.

Communications : De M. Kuhlmann père, sur l'éclairage et le chauffage au gaz.

De M. Ladureau, sur la teinture en noir d'aniline sur coton.

De M. Corenwinder, sur la culture des betteraves par les engrais chimiques.

De M. Raquet, sur l'utilisation des résidus de distilleries.

M. Poffon, sur la pompe Greindl. De M. Boppain, sur l'agencement des filatures de laine, à Roubaix.

Questions diverses.

Nous lisons dans l'Écho de la frontière, de Valenciennes :

« Nous avons appris avec plaisir la nomination de l'abbé CLARISSE, vicaire de St-Nicolas, au poste honorable d'aumônier militaire de la garnison de Valenciennes. »

« Ce choix est d'autant mieux justifié que depuis qu'il fait partie de notre clergé de notre ville M. Clarisse s'est beaucoup occupé de nos soldats, surtout comme aumônier de l'hôpital militaire. »

« Son dévouement envers nos blessés pendant la guerre de 1870, lui a valu la croix de Genève. »

« La cérémonie d'installation aura lieu dimanche prochain dans l'église Notre-Dame; la messe sera dite à midi. »

On nous assure, dit un journal, que dans les environs de Lille, et notamment dans les communes de Renchin et de Thumessin, des agents boaparartistes parcourent les campagnes, distribuant à profusion la brochure de M. de Cassagnac intitulée : *La journée de Sedan devant le jury de la Seine*.

Il circule en ville des pièces fausses de 2 fr., au millésime de 1866. Elles trahissent une commune origine. Nous engageons nos concitoyens à veiller pour ne pas tomber victimes de cette monnaie bâtarde, et au besoin à la remettre entre les mains de l'autorité.

Hier, dans l'après-midi, un agent aperçut, dans la Grand'Rue, deux individus à mine assez suspecte. Il alla droit à eux et les pria d'exhiber leurs papiers. Des papiers, leur demander leur réponse, courtoise d'épithètes que nous préférons taire, se réduisait à ceci : ils n'avaient pas de papiers.

L'agent, avec l'aide d'un camarade de service qui n'était pas loin, n'hésita donc pas à arrêter ces deux manifestes vagabonds.

On les connaît maintenant : l'un d'eux, Théophile Fontaine, n'a à son passif qu'une dizaine de condamnations dont une à dix années à Cayenne ! Joli monsieur, n'est-ce pas ?

Hier matin, M. S... marchand de volailles, rue Pauvrière, appela sa domestique et l'avertissait qu'il était temps d'ouvrir les volets du magasin. Point de réponse. M. S... croyant à un sommeil profond de cette fille, alla frapper alors à la porte de sa chambre, rien, silence prolongé : c'est qu'Adelaïde Dumoulin avait pris la fuite pendant la nuit, quittant la maison avec tout ce qu'elle avait pu emporter, une vraie boutique variée et portative, à laquelle ne manquaient pas même les chignons de Mme S...

M. S... a porté plainte, on trouvera cela assez naturel.

Dans la soirée du 14 courant, un vol a été commis au préjudice des époux Watelle, tisserands à Willems.

On n'a pu jusqu'ici mettre la main sur le coupable.

Hier matin un grave accident qui n'a occasionné heureusement que des pertes matérielles, est arrivé au chemin de bifurcation de la ligne de Péruwelz : un train de marchandises venant à Tournai est allé butter contre l'obstacle construit sur la voie d'évitement près du viaduc; la machine a renversé l'obstacle, mais elle a été renversée elle-même en bas du talus où ses roues se sont enfoncées d'un mètre en terre. Le mécanicien et le chauffeur ont pu se sauver en temps.

L'enquête sur l'assassinat suivi de suicide de la rue du Vieux-Faubourg, à Lille, se poursuit activement :

Les époux Decommert vivaient depuis longtemps, dit-on, en méfiance. Le mari était originaire d'Armentières et âgé de 42 ans, il était ouvrier tisserand. La femme était fileuse, mais se livrait à un désordre effréné. Decommert s'était plusieurs fois déjà, momentanément, séparé de sa femme à cause de son incontinence, mais son affection pour elle l'avait, à différentes reprises, fait revenir à la vie commune. Cette longanimité n'avait pas touché la femme Decommert qui, malgré ses 35 ans, continuait une existence des plus déréglées. Decommert se mariait excessivement courroucé et jaloux, et plus d'une scène violente avait éclaté entre les deux époux.

En a-t-il été de même dimanche soir ou dans la nuit ? Le fait paraît certain. Decommert est descendu lundi matin, l'œil hagard, les traits bouleversés, cherchant, mais en vain, à obtenir de son propriétaire l'argent nécessaire pour aller, disait-il, à Armentières, mais plus probablement pour passer en Belgique. A ce moment, le meurtre était commis, et le coupable avait passé plusieurs heures déjà à côté de sa victime sur laquelle il s'était acharné avec

une rage posthale. Après l'avoir étranglée, il a déchiré et mutilé le cadavre d'une manière effrayante. Le corps était couvert de plaies, de meurtrissures, de déchirures d'ongles, et sa putréfaction rapide s'explique surtout par ce fait. La vue de la victime sanglante était devenue insupportable au misérable, qui cacha le cadavre sous les matelas du lit et déposa au-dessus une lourde malle pour les maintenir.

Decommert, contraint par le refus de son propriétaire à demeurer à Lille, rentra dans la chambre où l'attendait le tableau épouvantable de son crime. Quelles réflexions vinrent alors l'assaillir dans son isolement ? Le désespoir, la crainte de la justice, le repentir, le regret de cette femme à laquelle il était si longtemps resté attaché malgré ses débâches ? Tous ces sentiments réunis, peut-être. Quoiqu'il en soit l'assassin résolut de se soustraire aux conséquences de son crime, et, comme nous l'avons dit, on l'a trouvé pendu à l'espagolette de la chambre.

Contrairement à ce que nous avons dit, les époux Decommert qui n'étaient venus que depuis quelques jours prendre logement dans la maison, ont trois jeunes enfants, dont deux en pension et le troisième en nourrice dans un des villages voisins.

Les cadavres avaient été transportés à la morgue, mais dès le jeudi matin ont dû procéder à l'enterrement immédiat de celui de la femme Decommert, qui était dans un état avancé de décomposition. (Progrès)

Etat Civil de Roubaix

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 14 mars. — Charles Acquart, 26 ans, tisserand, et Maria Delescluse, 23 ans, rattacheuse. — Jean Bernolet, 24 ans, forgeron, et Marie Duponchel, 26 ans, journalière. — Henri Beausier, 26 ans, chauffeur, et Céline Lecomte, 23 ans, cylindreuse. — Henri Bonnet, 23 ans, tisserand, et Flore Carbon, 24 ans, rattacheuse. — Léon Boucher, 28 ans, pharmacien, et Emilie Trouillet, 23 ans, sans profession. — Pierre-Alexandre Boutte, 34 ans, comptable, et Louise Delhomelle, 35 ans, débitante de tabacs. — Frédéric Corneille, 39 ans, tisserand, et Philomène Perre, 22 ans, repasseuse. — François Cobbart, 31 ans, cordonnier, et Julie Dumoulin, 26 ans, soigneuse. — Louis Clays, 37 ans, ajusteur, et Léopoldine Loore, 19 ans, soigneuse. — Théophile Caudron, 27 ans, garçon brasseur, et Léocadie De Kimppe, 23 ans, femme de chambre. — Théophile Carton, 24 ans, cylindreuse, et Sophie Mulliez, 28 ans, dévideuse. — Jules Caucheteur, 30 ans, employé de commerce, et Marie Hennion, 30 ans, fille de bureau. — Louis Claret, 22 ans, tisserand, et Eméane Tibergien, 22 ans, rattacheuse. — Alphonse Devetter, 22 ans, rattacheuse, et Julie Delahaye, 25 ans, rattacheuse. — Jean-Baptiste Depicq, 49 ans, chauffeur, et Joséphine Wedeux, 20 ans, bobineuse. — Jean Debacker, 24 ans, déboureur, et Marie Maes, 21 ans, soigneuse. — Alfred Dumont, peintre en bâtiments, et Henriette Leclercq, 24 ans, journalière. — Charles Delecker, 28 ans, fleur, et Isabelle Deronne, 27 ans, fleur. — Florin Dierckx, 23 ans, peintre, et Marie Valcke, 18 ans, soigneuse. — Rombaut De Belder, 25 ans, tourneur en cuivre, et Marie De Maecht, 22 ans, soigneuse. — Richard De Mulder, 25 ans, chauffeur, et Mathilde Heidenbergh, 22 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Delecker, 24 ans, chapelier, et Catherine Meeschaert, 23 ans, soigneuse. — Pierre Delgrange, 40 ans, apprêteur, et Flore Tibergien, 28 ans, soigneuse. — Pierre Delescluse, 23 ans, dresseur, et Julie Caudron, 21 ans, soigneuse. — Eloi Dujardin, 23 ans, fleur, et Marie Duriez, 25 ans, rattacheuse. — Elie Delporte, 22 ans, lamier, et Pauline Vroman, 25 ans, bobineuse. — Norbert Derreumaux, 23 ans, ourdisseur, et Emilie Vanhoutte, 21 ans, piquière. — Louis Dupire, 25 ans, appareilleur à gaz, et Clémence Vivral, 24 ans, sans profession. — Emile Deschamps, 24 ans, apprêteur, et Adeline Renaux, 31 ans, rattacheuse. — Léon Duquenne, 28 ans, peintre, et Philippine Cogez, 27 ans, couturière. — Louis Frézin, 22 ans, fleur, et Philippine Cleyn, 23 ans, rattacheuse.

Edouard Feraille, 29 ans, fabricant, et Marie Desalle, 19 ans, sans profession. — Gustave Fourmentraux, 32 ans, contre-maître de filature, et Bayette Willm, 24 ans, soigneuse. — Henri Franchomme, 24 ans, employé de commerce, et Marie Colbrant, 27 ans, sans profession. — Séraphin Heene, 23 ans, tisserand, et Léontine Lafère, 19 ans, soigneuse. — Adolphe Hannotte, 38 ans, mécanicien, et Natalie Neyrick, 29 ans, sans profession. — Guillaume Hollander, 49 ans, marchand de légumes, et Rosa Clouet, 44 ans, couturière. — François Masson, 23 ans, teinturier, et Zoé Lesaffre, 19 ans, soigneuse. — Théophile Lecomte, 27 ans, apprêteur, et Céline Carotte, 27 ans, soigneuse. — Henri Lecomte, 26 ans, tisserand, et Philomène Mahieu, 26 ans, soigneuse. — Henri Lemaire, 26 ans, tisserand, et Lévine Desauw, 24 ans, lingère. — Jules Lelièvre, 24 ans, employé de commerce, et Marie Penning, 24 ans, servante. — Jules Lefebvre, 31 ans, employé de commerce, et Antonia Smets, 23 ans, sans profession. — Henri Lemaire, 26 ans, employé de commerce, et Hermance Labitte, 25 ans, bobineuse. — Richard Landrin, 25 ans, tisserand, et Marie Nutte, 25 ans, soigneuse. — Emile Loridan, 24 ans, tisserand, et Lévine Lorthois, 21 ans, dévideuse. — Nicolas Moulart, 34 ans, dresseur, et Fainyric Carice, 29 ans, bobineuse. — Théodore Menard, 27 ans, contre-maître de filature, et Maria Duham, 20 ans, bobineuse. — Flormond Marché, 25 ans, tisserand, et Julienne Massens, 21 ans, tisserande. — Gaspard Planquette, 31 ans, apprêteur, et Elisa Demaille, 20 ans, rattacheuse. — Théodore Pollet, 22 ans, employé d'octroi, et Céline Leman, 21 ans, couturière. — Alexandre Quint, 25 ans, brasseur, et Elise Ovelaquet, 24 ans, sans profession. — Edouard Quartier, 35 ans, domestique, et Julie Degels, 24 ans, dévideuse. — Amand Tibergien, 32 ans, contre-maître de tissage, et Flore Oenan, 23 ans, tisserande. — Louis Tisserand, 23 ans, tisserand, et Philomène Bouton, 19 ans, soigneuse. — Pierre Verbruggt, 24 ans, tisserand, et Lévine Sainain, 25 ans, tisserande. — Théodore Vanthourmont, 32 ans, déboureur, et Léonie Mynsbergh, 28 ans, soigneuse. — Louis Verhaeghe, 22 ans, tisserand, et Hermance Desbouché, 26 ans, dévideuse. — Gustave Veron, 25 ans, attaché à la Banque de France, et Juliette Désert, 19 ans, sans profession. — Henri Vandemuldebroucke, 25 ans, tisserand, et Sidonie Voet, 23 ans, tisserande. — Alexandre Vernerique, 23 ans, garçon brasseur, et Marie Vignoble, 25 ans, journalière. — Carlos Wehux, 43 ans, tisserand, et Léonide Frère, 33 ans, bobineuse. — Fortuné Wilhelm, 37 ans, maçon, et Célestine Bonnet, 35 ans, journalière.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 mars. — Prudent Vernay, Grande-Rue. — Eugénie Provoyeur, rue de Lille. — Elise Vromand, rue du Port. — Emilie Petit, rue Bernard. —

Edmond Daly, rue de la Galle. — Alphonse Dalkien, rue de l'Épée. — Edmond Corral, rue des Fondés.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 mars. — Louise Bol, rue Archimède. — Marie Seynaeve, rue de Mouvaut. — Laure Leclercq, Grande-Rue. — Mathilde Decock, rue St-Jean. — Gabrielle Castel, rue de la Promenade. — Jules Devesu, rue du Ballon. — Charles Lenart, Fort Mulliez. — Flore Mathon, rue St-Louis. — Marguerite Lecot, rue du Parc.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 mars. — Gabriel Montagne, 9 mois, rue du Fontenoy. — Marie Vercausse, 1 an, Hôtel-Dieu. — Prosperin Serrans, 5 ans, rue d'Alma. — Henri Pierre, 77 ans, journalier, à l'Hospice. — Mathys Kreuk, 49 ans, tisserand, rue des Longues-Haies. — Gustave Lamotte, 7 mois, à Ma Campagne.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 19 mars. — Léonard Mefock, 8 mois, rue Perrot. — Clémence Landas, 8 mois, Grande Rue. — Elise Cochetue, 37 ans, marchande boulangère, rue de l'Épée. — Edouard Tahon, 7 ans, rue du Duc. — Charlotte Vicart, 76 ans, Hospice.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille KUHN-COCHETUEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ELISE COCHETUEUX, décédée à Roubaix, le 19 Mars 1875, à l'âge de 37 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le dimanche 21 Mars 1875, à 4 heures, en l'église Saint-Martin. Ils y seront priés d'assister à la messe qui sera célébrée le lendemain lundi, à 9 heures, en la même église. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Épée, n° 50.

Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 22 mars 1875, à 10 heures, en l'église Sainte-Élisabeth, pour le repos de l'âme de Monsieur FRANÇOIS-NAPOLÉON DUBRUNFAUT, époux de Dame CATHERINE MONCHE, décédée à Roubaix, le 8 février 1875, à l'âge de 70 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 23 mars 1875, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame MARIA-ROSALE-CHARLOTTE GANTIER, épouse de M. AUGUSTE DESPATURE, décédée à Roubaix, le 23 février 1874, à l'âge de 31 ans.

Vous êtes aussi priés d'assister à la messe que les Dames de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer le mardi 23 du même mois, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le Mardi 23 mars 1875, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame ADÉLAÏDE-LOUISE-JULIE-OSMINE COTTEBOULE, épouse de Monsieur VICTOR COLEMBE, décédée à Roubaix, le 16 mars 1873, dans sa 61^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimé chez M. Desobry, 11, rue de la Chapelle, à Paris. Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Avis aux ouvriers

« Article 443 du Code pénal. Quiconque, à l'aide d'une liqueur corrosive ou par tout autre moyen, aura volontairement gâté des marchandises ou matières servant à la fabrication, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des dommages-intérêts ni être moindre de seize francs. »

« Si le délit a été commis par un ouvrier de la fabrique ou par un commis de la maison de commerce, l'emprisonnement sera de deux à cinq ans, sans préjudice de l'amende, ainsi qu'il vient d'être dit. »

Le commissaire central de police de Roubaix, en rappelant l'article du Code pénal ci-dessus à tous les ouvriers, les informe que, par suite de plaintes très-nombreuses adressées à M. le procureur de la République de l'arrondissement de Lille, il a reçu de ce magistrat l'ordre de verbaliser contre quiconque commettrait une infraction audit article, soit en graissant, de manière à nuire, les matières premières telles que chaînes à tisser ou écheveaux, soit en employant tout autre moyen susceptible de gâter les marchandises fabriquées ou celles qui servent à la fabrication.

Roubaix, le 18 mars 1875.

Le Commissaire central, HENRI GIMAT.

Réserve de l'armée active

AVIS

Le Maire de la Ville de Roubaix, chevalier de la Légion-d'Honneur, informe ses concitoyens que les tableaux des hommes appelés à faire partie de la réserve de l'armée active des classes 1867-68-69-70-71-72 et 73, sont déposés à l'Hôtel de la Gendarmerie, et qu'en conséquence il invite les intéressés à s'y rendre le plus tôt possible, afin de prendre connaissance du corps pour lequel ils sont désignés, et de la ville où ils devront rejoindre en cas de mobilisation.

Mairie de Roubaix, 18 Mars 1875.

C. DESCAT.

Prix de revient des Viandes DROITS D'OCTROI COMPRIS.

	1 ^o QUAL.	2 ^o QUAL.	3 ^o QUAL.
Bœuf	1.60	1.36	1.17
Vache	1.85	1.22	0.89
Taureau	»	»	»
Veau	2.11	1.86	1.66
Mouton	1.60	1.50	1.30
Porc	1.60	1.35	1.50

Roubaix, le 19 Mars 1875.

Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez dernièrement publié la lettre d'un Roubaissien qui s'étonne que notre Conseil municipal ne prenne pas sur lui de voter une fête à Roubaix, afin d'honorer l'ensemble des villes voi-

sines. Il est pour ses honorables collègues que ce n'est pas trop de nous proposer une fois le plaisir de tenir l'étranger chez nous, quand l'étranger a si bonne façon pour nous attirer le plus souvent possible chez lui et nous écumer comme on sait. Une cavalcade, un festival ou autre chose de semblable à Roubaix serait donc une compensation que nous nous offririons à nous-mêmes sous forme excusivement gracieuse : nos visiteurs s'amuseraient et payeraient à leur tour. C'est de la bonne politique. « Ils chantent, mais ils payeront », disait Mazzini.

Encore ne serait-ce qu'un petit à compte ? Votre correspondant fait très-justement remarquer, du reste, que l'absentisme est la maladie épidémique de notre cité. Elle consiste à travailler comme quatre pendant la semaine, pour aller aux jours fériés, dépenser l'argent de nos menus plaisirs partout ailleurs qu'ici. Comme les distractions, les choses de première nécessité mêmes ne paraissent plus bonnes que prises au dehors. Et les chiffons de nos seurs tout à l'heure devront tous porter le cadet de Lille sous peine de n'être plus le « comme il faut. » Cet engouement pour les achats et les amusements exotiques ne doit pas être encouragé; le devoir d'une municipalité prévoyante serait d'y parer en prenant l'initiative de réductions publiques servies périodiquement à notre population, qui apprendrait par ce moyen, à faire retourner au centre, pour que nous tous en profitsions, les ressources qu'elle est trop impatiente de déverser dans les canaux étrangers.

La question est de première importance pour le commerce de détail de Roubaix, on peut dire que sa vraie prospérité en dépend. Cette question se complique aussi d'un point de morale assez sérieux. Sur ceci il est plutôt malaisé de s'étendre et d'appuyer trop : mais est-il besoin de publier les petits mystères d'iniquité dont certaine